

Conférence du désarmement

6 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 février 2019, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République de Chypre, concernant la position de la République de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/2154, daté du 24 janvier 2019, de la Conférence du désarmement

J'ai l'honneur de vous informer que la position de la République de Chypre sur la question soulevée dans le document CD/2154 (24 janvier 2019) de la Conférence du désarmement n'a pas changé par rapport à celle qui était exposée dans les lettres de la République de Chypre dont les textes ont été distribués comme documents de la Conférence du désarmement sous les cotes CD/1439 (13 décembre 1996) et CD/1740 (15 juillet 2004).

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) George C. **Kasoulides**

